

RÈGLES DE VIE DE L'INTERNAT

L'internat est un aspect particulier de la vie de l'établissement. Les élèves bénéficiant de ce service se doivent de respecter ses règles de vie en commun.

- ***VIE À L'INTERNAT***

Lever : 6h45

Petit déjeuner : 7h30

Goûter : 17h

Dîner : 19h

Entrée au dortoir : 20h

Extinction des feux : 22h

- ***ÉTUDE***

1h30 d'étude est obligatoire pour tous les élèves de 17h30 à 19h. Cette étude aura lieu soit :

- dans une salle d'étude surveillée où le silence est exigé.
- dans des salles libres pour effectuer un travail en groupe.
- dans les chambres pour les élèves de classes de Terminale.

- ***ENTRÉE AU DORTOIR À 20H***

À 20h, les élèves entrent dans leur dortoir respectif où ils pourront travailler soit dans leur chambre, soit dans la salle aménagée à cet effet jusqu'à 22h voire au-delà si besoin.

- ***SORTIE DES INTERNES***

Les élèves internes pourront sortir uniquement sur autorisation parentale :

- le mercredi après-midi après le repas et jusqu'à 17h30
- après les cours jusqu'à 17h30 pour les élèves du lycée.
- après les cours et éventuellement jusqu'à 20h20 pour participer aux activités des clubs locaux sur autorisation écrite des parents
- le mercredi soir après le repas jusqu'au jeudi matin
- les parents peuvent accorder une autorisation annuelle pour toute sortie encadrée (cf. la fiche d'autorisation de sortie de l'internat).

- ***HEURES DE LOISIRS***

Diverses activités sont proposées :

- le foyer : les élèves peuvent utiliser le ping-pong, le baby foot, des jeux de société.
- la télévision : soirée télévision à la demande des élèves.
- activités de plein air : plateau aménagé, sports collectifs.

- ***ABSENCES***

Lorsque l'élève est absent, les parents doivent en informer le Bureau de la Vie Scolaire le matin même.

L'élève, dans l'obligation de regagner son domicile, doit présenter avant 17 heures, au Conseiller Principal d'Éducation de service, une demande écrite signée des parents.

- **VIE QUOTIDIENNE**

Dans un souci d'hygiène et de respect du personnel de service, les internes, responsables de la tenue de leur chambre, veilleront au rangement quotidien de leurs affaires personnelles et de leur lit. **Aucun affichage n'est possible sur les murs (afin de ne pas dégrader la peinture non lessivable), mais toléré sur les armoires.**

La disposition du mobilier répond aux obligations fixées par la commission de sécurité : il ne peut donc en aucun cas être déplacé.

- **MATÉRIEL ÉLECTRIQUE**

Le radio-réveil, les appareils type radio lecteur cd sont acceptés à condition de les utiliser à volume raisonnable. **Pour des raisons de sécurité tout autre équipement (cafetière, bouilloire, fer à repasser) est interdit.**

La dégradation des locaux et de l'équipement est une faute grave. Elle engage, même lorsqu'elle est accidentelle, la responsabilité pécuniaire des parents.

- **INFIRMERIE**

Il est strictement interdit d'entreposer des médicaments dans les chambres. Ils seront déposés à l'infirmerie.

En cas d'accident ou de maladie :

Le responsable de l'internat appelle immédiatement le médecin du SAMU qui prendra la décision d'hospitaliser l'élève ou de faire intervenir le médecin de garde. Les frais médicaux sont à la charge des familles. Dans le cas d'une affection nécessitant plusieurs jours de traitement ou une maladie contagieuse, les familles seront invitées à venir chercher leur enfant dans les délais les plus brefs.

- **FOURNITURES**

L'établissement fournit à chaque élève interne :

- deux couvertures
- un traversin

La famille doit fournir une paire de draps, une enveloppe de traversin, un cadenas pour l'armoire, une paire de pantoufles. Aucun trousseau n'est imposé. L'élève doit disposer d'effets personnels pour la semaine.

L'usage des pantoufles à l'intérieur du dortoir est indispensable. L'élève devra changer régulièrement ses draps et en tout état de cause, avant chaque période de vacances.

- **DROIT À L'IMAGE**

À l'occasion de manifestations organisées dans le cadre de l'internat des photos sont prises par le personnel de l'établissement.

J'autorise la diffusion de photos sur lesquelles mon enfant est présent :

- OUI
- NON

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Je déclare avoir pris connaissance des règles de vie de l'internat.

Signature de l'élève :

Date et Signature du responsable :